



Demande de remboursement

Pour toute personne domiciliée à Colomiers

Titre de transport	Montant payé à Tisséo	Montant pris en charge par la Ville
Carte Pastel seule*	9 €	9 €

* La Carte Pastel est valable à vie. Elle est uniquement remboursée par la Ville de Colomiers lors de la première demande. Tout renouvellement ne sera pas remboursé par la Ville de Colomiers. Cette aide est valable pour toute Carte Pastel achetée à compter du 1^{er} juillet 2016.

Pièces à fournir

- ➡ Carte Pastel du bénéficiaire n°
- ➡ Copie du dernier avis de taxe d'habitation justifiant la domiciliation
ou copie de bail de location/titre de propriété + facture pour les **nouveaux Columérin(e)s**
ou attestation de résidence sur la ville de Colomiers délivrée par les centres d'hébergement columérins ou par leurs employeurs pour les **personnes en situation de handicap**
ou attestation de résidence sur la ville de Colomiers délivrée par le centre d'hébergement des demandeurs d'asile
- ➡ Justificatif original d'achat de la Carte Pastel
- ➡ RIB pour remboursement par virement

Bénéficiaire

Nom Prénom

Adresse

.....

Téléphone

E-mail

Né-e le